

Entité	Participant-e		Présent-e	Excusé-e/ Absent-e
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux	Dietmann	Daniel		x
	Waechter	Antoine		x
Commune de Pfetterhouse	Frisch	Jean-Rodolphe, Vice-président CIS		x
	Heyer	Morand	x	
Commune de Réchésy	Écoffey	Hubert	x	
Société civile				
WWF Suisse	Chollet	Clarence		x
Greenpeace Suisse	Wüthrich	Matthias		x
	Zenger	Yves		x
Pro Natura Jura	Egger	Jean-Pierre		x
	Merguin Rossé	Lucienne	x	
Unia Le Syndicat	Fedele	Pierluigi		x
	Hamel	Arthur		x
Demeter Schweiz	Küffer Heer	Susanne		x
Collectif Bonfol franco-suisse	Fousseret	Alain		x
	Walther	Jean-Louis	x	
	Forter	Martin	x	
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté	Lassus	Michel, Vice-président CIS	x	
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Le Roy	x	
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)	Gerber	Jean-Frédéric		x
equiterre	Chevalley	Isabelle		x
Alsace Nature Haut-Rhin	Bernhard	Pierre		x
	Pluskota	Jean		x

Introduction

R. Longet ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Il remercie les représentants de bci d'avoir organisé la visite de la salle de commande sur le site de la DIB.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans commentaires.

R. Longet se réfère au siège de la commune de Beurnevésin. Cette commune se trouve actuellement sous tutelle de l'autorité cantonale. Une fois les autorités communales désignées, elles désigneront leurs représentants (titulaire et suppléant) à la CIS.

R. Longet informe que M. J.-R. Frisch s'est excusé et ne prendra pas part à la séance. Il a adressé un message à la CIS et chargé son adjoint M. M. Heyer d'en donner connaissance aux membres (cf. document en annexe). M. Heyer ne souhaite pas apporter de commentaires au mot de M. le Maire mais remarque que lui-même a vu les conséquences de la DIB depuis son enfance. Pour lui, de tout temps, Pfetterhouse a souffert. La commune a toujours été un partenaire actif de la CIS et M. Heyer juge important que la France soit impliquée dans ses travaux. Il s'estime heureux que l'assainissement se fasse bien. Mais il demeure la considération de Pfetterhouse. Le Conseil municipal de Pfetterhouse est vexé du traitement réservé à la commune. Pour M. Heyer, il ne s'agit pas de jalousie, mais de solidarité. M. Heyer trouve anormal que sa commune doive demander une indemnité, une compensation, à bci. A ses yeux, celle-ci devrait venir spontanément de bci.

R. Longet demande si des membres de la CIS ont des remarques par rapport à ce message. L. Merguin Rossé, pour sa compréhension, demande si l'autorité de Pfetterhouse aurait souhaité un projet comme celui de l'Association Escale Bonfol. Les représentants de bci Betriebs-AG n'ont pas de commentaire à apporter.

Même si le sujet n'est pas à l'ordre du jour, R. Longet souhaite savoir s'il y a des projets concrets à Pfetterhouse ou s'il s'agit d'une simple demande financière dont on ne connaît pas l'affectation.

M. Heyer répond qu'il ne connaît pas le projet de l'Association Escale Bonfol, mais ce n'est pas ce projet qui a déclenché la demande de la commune de Pfetterhouse. Cette dernière s'attendait toujours à un geste de bci. Il y a eu des échanges de courriers entre Pfetterhouse et bci, des réunions, mais selon M. Heyer, ces démarches n'ont jamais eu l'écho attendu par sa commune et il a trouvé les réponses de bci relativement sèches.

R. Longet rappelle que le sujet et en particulier le projet de l'Association Escale Bonfol n'a pas été agendé à la présente séance. Vu de loin, R. Longet pense que des projets transfrontaliers sont toujours dynamiques et montreraient en l'occurrence quelles formes pourrait prendre l'"après décharge". Les deux communes sont voisines, elles ont certainement des choses à partager.. Par ailleurs, il ne faut pas se sentir mal à l'aise et stigmatisé par ce qui fut un moment de l'histoire locale. Le problème est en train d'être réglé, les communes peuvent en être fières ! R. Longet suggère d'agender le sujet lors d'une prochaine séance et à la commune de Pfetterhouse de partager ses réflexions avec celle de Bonfol.

J.-P. Meusy rejoint les propos de R. Longet et propose que la CIS invite les responsables de l'Association Escale Bonfol à venir présenter leurs réflexions en cours. Même si le sujet s'écarte des attributions immédiates de la CIS, une telle présentation présente un intérêt général pour les membres de la CIS.

J.-P. Beuret donne quelques informations sur les activités d'Escale Bonfol. Des groupes de travail ont été créés qui traitent chacun une thématique (Aménagement du centre de Bonfol, Nature, Solidarité, ...). Une gazette a été consacrée à ce sujet. A ce stade, les projets concrets n'ont cependant pas encore été soumis à l'Assemblée communale.

B. Scharvogel indique qu'il y a un article sur Escale Bonfol dans la dernière édition de la Newsletter de bci Betriebs-AG sur ses thématiques et son mode de fonctionnement.

M. Forter indique qu'il peut personnellement comprendre la démarche de M. Frisch.

M. Heyer précise que cela fait déjà un certain temps que sa commune est en contact avec bci (courriers, réunions). L'autorité de Pfetterhouse a le souci de la transparence et pour cette raison a souhaité informer la CIS de ses démarches même si celle-ci n'a pas de pouvoir de décision.

R. Longet conclut la discussion en remerciant M. Heyer de tenir la CIS au courant tout en précisant que celle-ci n'a pas à se positionner en tant que telle. Le sujet Escale Bonfol sera agendé lors de la prochaine séance de la CIS.

2. Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2012

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2012 est accepté sans modification.

3. Etat d'avancement du projet

R. Luttenbacher présente l'état d'avancement du projet (voir présentation sur www.cis-bonfol.ch).

Au cours de la présentation, R. Longet demande des précisions sur l'eau apparaissant au fond du trou d'excavation. R. Luttenbacher répond qu'on constate des arrivées d'eau faibles depuis que le fond de la décharge a été atteint; ces eaux sont collectées, pompées et évacuées pour traitement. J.-L. Walther souhaite connaître la profondeur des carottages effectués dans l'encaissant. Elle est d'un mètre.

R. Longet ouvre la discussion après la présentation.

J.-L. Walther revient sur le premier transparent relatif au bilan chiffré depuis le début du projet et demande des précisions sur les chiffres de 60'000 t de déchets excavés et les 46'800 t de matériau faiblement contaminé. R. Luttenbacher explique que les 46'800 t de matériau faiblement contaminé ne sont pas des déchets excavés de la décharge, au contraire des 60'000 t de déchets précités, mais des matériaux terreux contaminés provenant majoritairement du couvercle.

R. Longet se réfère à la mention qui chiffre le volume excavé jusqu'à présent à env. 50%. R. Luttenbacher précise que le volume excavé s'élève effectivement à environ 45% de la quantité à excaver. Selon les bulletins de livraison de l'époque, la quantité de déchets industriels entreposés se monte à 114'000 tonnes. bci estime qu'il y a en réalité environ 140'000 tonnes de déchets et matériaux à excaver pour tenir compte par exemple de l'apport en matériaux pour des pistes aménagées dans la décharge lors de son

exploitation et de l'eau de pluie qui s'est mélangée à l'époque aux déchets industriels. Dans ces circonstances, le volume excavé jusqu'à présent s'élève à env. 45% de la quantité totale à excaver.

M. Lassus revient au remplacement de la sciure par des matériaux de substitution plus écologiques pour la stabilisation des déchets et souhaite savoir de quels matériaux il s'agit exactement. S'agissant du décapage de l'ancien couvercle de la partie nord de la décharge, il aimerait savoir s'il n'y a pas le risque d'avoir une accentuation d'infiltration d'eau qui risque de bloquer les travaux d'assainissement.

En ce qui concerne le matériau de substitution, R. Luttenbacher répond qu'il s'agit d'un sous-produit provenant d'usines de traitement de déchets ménagers (produit déshydraté ayant une grande surface spécifique et un fort pouvoir absorbant, sachant que le but recherché est d'absorber tout liquide libre contenu dans les déchets afin de transporter un déchet qui ne contient pas de liquide libre). Les premières expériences avec ce matériel de substitution, valorisé selon les principes d'écologie industrielle, montrent d'aussi bons résultats qu'avec la sciure.

S'agissant des infiltrations d'eau, les travaux ne sont pas retardés par ce phénomène puisque les travaux de décapage du vieux couvercle sont terminés. Il ne reste plus rien à faire sur cette surface de la décharge avant le déplacement de la halle d'excavation. Par ailleurs, les nouvelles qualités de béton permettent de bétonner les fondations à l'emplacement futur de la halle à des températures hivernales.

L. Merguin Rossé demande des précisions relatives à l'agenda prévu du déplacement de la halle d'excavation.

R. Luttenbacher répond que le déplacement de la halle est prévu au printemps, la date précise n'est pas encore fixée, mais ce sera avant l'été. Le déplacement devrait se faire sur quelques jours. Par contre l'excavation sera interrompue environ 3 mois. Il faut compter 6 semaines à partir du moment de l'arrêt de l'excavation pour préparer le déplacement, une semaine pour le déplacement lui-même et ensuite de nouveau 5-6 semaines jusqu'à la reprise des activités d'excavation.

R. Longet pense que ce sera un sujet pertinent pour la prochaine séance de la CIS. Ce déplacement extraordinaire intéressera certainement le public.

R. Luttenbacher ajoute qu'à partir de la deuxième étape d'excavation, à savoir à la fin de l'été, la nature des travaux est connue puisqu'il s'agit d'une "répétition" de la première étape. Il précise néanmoins qu'il conviendra d'être toujours attentifs.

En référence aux prélèvements d'échantillons dans l'encaissant, R. Luttenbacher informe qu'un courriel a été adressé (juste avant la séance) par le secrétariat aux membres de la CIS informant de la publication, sur le site internet de bci Betriebs-AG, des premiers résultats d'analyses. Ces résultats figurent dans un rapport qui se trouve au même emplacement que les RISER traitant les aspects de l'air, de l'eau et de la STEP. Les publications seront mises à jour en fonction de l'avancement de l'échantillonnage.

S'agissant de l'augmentation des volumes de lixiviats, L. Le Roy souhaite savoir si l'on peut être sûr qu'il n'y a pas d'infiltration latérale dans certaines nappes. Les eaux sont-elles pompées?

R. Luttenbacher rappelle qu'un système de drainage a été mis en place dans les parties nord et sud de la décharge dans les années 80. Dans la partie nord, ces drains sont toujours opérationnels. Le niveau d'eau dans cette partie de la décharge ne peut pas dépasser le niveau des drains. Dès que l'eau atteint le niveau en question, elle est évacuée par gravité vers la STEP. Les mesures faites sur ces eaux permettent un bon suivi de leurs quantités. Dans la partie sud en cours d'excavation, les drains ne sont plus opérationnels. Les eaux collectées sont régulièrement pompées vers la STEP.

J.-L. Walther discute du niveau des drains dans la décharge, en particulier en faisant référence au projet d'assainissement. Selon lui, les drains avaient été posés au tiers inférieur de la hauteur des déchets. Il pose la question de savoir où ira l'eau après le déplacement de la halle?

R. Luttenbacher précise que le niveau d'eau dans le corps de la décharge est resté constant tout au long des dernières années du fait de l'existence des drains dont parle J.-L. Walther. S'agissant du niveau des drains et de la question pourquoi ils n'ont pas été mis plus bas, R. Luttenbacher indique que s'ils avaient été placés plus bas, le risque de blesser l'encaissant aurait été grand. L'assainissement des années 80 avait pour but d'éviter les exfiltrations par débordement. Les drains ont permis d'atteindre ce but.

J.-L. Walther demande si concrètement bci a retrouvé les drains lors de l'excavation, cas échéant il souhaiterait les voir. R. Luttenbacher répond par l'affirmative en précisant que ceux de la partie sud ont d'ores et déjà été enlevés lors de l'excavation de cette partie.

M. Forter souhaite savoir s'il y a une relation entre les eaux pluviales et celles drainées. R. Luttenbacher répond par l'affirmative.

J.-L. Walther se réfère à l'annonce de R. Luttenbacher sur la publication des résultats d'analyses de l'encaissant et indique qu'il n'a pas vu que des analyses par screening ont été réalisées.

R. Luttenbacher rassure J.-L. Walther en disant que les analyses par screening se feront dans une deuxième étape. Ce qui est fait actuellement, c'est ce qui a été convenu et validé par le Canton. Cela correspond au contenu du "*Rapport complémentaire – Objectifs d'assainissement, 14 juillet 2008*, publié sur le site du Canton (www.jura.ch/dib > Exigences) qui répond à une exigence du Canton pour la validation du projet d'assainissement de 2003 ainsi qu'au permis de construire de 2008. Le rapport bci sur les premiers résultats d'analyses de l'encaissant décrit également la manière dont les prélèvements sont effectués. Dans une 2^{ème} étape, des analyses par screening sont prévues. A ce sujet, R. Luttenbacher informe que des discussions entre bci et le Prof. Oehme ont cours. Les analyses par screening seront faites sur de nouveaux échantillons.

L. Le Roy souhaite connaître la raison qui a dicté le choix de faire les prélèvements à un mètre de profondeur. R. Luttenbacher répond qu'il a été convenu avec le Canton de les faire jusqu'à une profondeur d'un mètre. Les premiers résultats montrent la présence de substances à certains endroits. A la question de L. Le Roy de savoir si bci ne creuse pas en dessous, R. Luttenbacher répond que les carottages se font sur 1 mètre. Si nécessaire, cette profondeur peut être augmentée étant entendu que l'épaisseur des argiles est estimée à env. 4 mètres avant d'arriver à l'aquifère des cailloutis du Sundgau.

J.-P. Meusy apporte quelques précisions du point de vue du Canton. L'assainissement de la DIB s'approche d'une nouvelle étape critique, le déplacement de la halle d'excavation. Les spécialistes du Canton ont participé à des séances avec les acteurs concernés à l'occasion desquelles les thématiques liées aux analyses des carottages, à la sécurité durant le déplacement, à la protection de la population et la problématique des odeurs ont été discutées. Durant le déplacement de la halle, le suivi environnemental est maintenu. Certains axes seront renforcés (notamment qualité de l'air). S'agissant de la question des analyses menées sur l'encaissant (carottages), il rappelle que cette thématique est liée à la question des objectifs d'assainissement que le Canton traite avec l'appui d'experts de l'Université de Neuchâtel. Il convient dès à présent de prendre en compte les informations livrées par les résultats d'analyses des carottages dans le cadre des modèles développés dans les rapports 2003 / 2008 précités. En résumé, le projet se trouve dans une phase-clé. Des aspects importants en lien avec l'encaissant nettoyé sont dès à présent à traiter par les spécialistes et experts concernés.

Concernant les questions des eaux contenues dans la décharge, B. Scharvogel précise qu'une fois que les déchets ont été excavés en dessous des drains de la partie sud et ces derniers enlevés, une pompe a été installée au niveau le plus bas (comme le montre le folio n° 7). La gestion de ces eaux, leur évacuation de la décharge et leur traitement ne sont ainsi pas arrêtés. J.-L. Walther est satisfait de cette précision qui complète la réponse à ses interrogations soulevées plus haut.

M. Forter indique que les questions liées à l'encaissant étaient à l'origine de la démarche de Greenpeace auprès du tribunal. Le résultat était que des analyses ciblées soient effectuées jusqu'au moment où le site est propre. Ensuite, on regardera par les screenings si c'est propre.

4. Suivi environnemental et social

R. Luttenbacher présente les aspects liés au suivi environnemental et social.

M. Heyer demande s'il a bien compris que lors du déplacement de la halle il y aura des odeurs qui s'échapperont à l'extérieur? R. Luttenbacher rappelle qu'actuellement l'air des halles est traité et incinéré. Durant le déplacement, la halle d'excavation étant ouverte, il ne sera plus possible d'aspirer ni de traiter l'air. Il faut donc trouver des solutions à cette problématique d'odeurs qui peut surgir.

M. Heyer demande à ce que la commune de Pfetterhouse soit prévenue du moment du déplacement afin que l'autorité puisse rassurer la population pour laquelle odeur est à priori synonyme de danger.

R. Longet pense qu'un plan de communication spécifique sera établi. De toute manière, il n'est pas possible de tout prévoir. En revanche, si on informe bien à l'avance on peut faire comprendre qu'il s'agit d'un désagrément, mais pas forcément d'une pollution dangereuse.

Dans ce contexte, R. Luttenbacher renvoie à la dernière édition de la Newsletter de bci dans laquelle une page a été consacrée à cette thématique.

J.-P. Meusy ajoute qu'il s'agira de préciser aux habitants que pendant la période de déplacement de la halle, aucune excavation de déchets n'a lieu.

M. Heyer ajoute que pour lui-même, en tant que membre de la CIS, les choses sont claires sur le déroulement des travaux, ce qui n'est pas forcément le cas pour ses concitoyens. Une information est indispensable, notamment sur les éventuelles attitudes à adopter en cas d'odeur par exemple.

R. Longet estime que ce problème se pose partout, que ce soit à Réchésy ou à Pfetterhouse. Il propose que la commune fasse également de la communication, les habitants sont à l'écoute de l'autorité. Il ne faut cependant pas attendre le moment du déplacement, dix jours avant c'est bien de dire ce qui se passe à Bonfol: la halle sera déplacée et, momentanément, il n'y aura plus la même protection, tout en sachant qu'il n'y a pas d'excavation.

B. Scharvogel indique que bci informera auparavant en détails et dira également qu'il n'y aura pas d'excavation de déchets durant cette période mais que des odeurs émanant de l'argile mis à l'air libre pourraient être perçues. B. Scharvogel rassure la commune de Pfetterhouse en disant qu'elle recevra les informations dès que la date du déplacement sera connue.

R. Longet indique que la Newsletter est un bon outil. La commune sera ensuite à disposition de sa population en utilisant ses canaux de communication. M. Heyer indique qu'il y a un bulletin municipal qui paraît tous les mois. Au niveau du timing, la parution de ce bulletin pourrait en effet être consolidée avec la date du déplacement.

R. Longet rappelle que le meilleur canal de communication est encore celui des élus qui communiquent par oral car le constat est souvent fait que les gens ne lisent pas les documents. Il s'agit là d'un travail de proximité que les communes font.

S'agissant des eaux météoriques, M. Forter demande comment bci va réagir face à cette thématique. R. Luttenbacher répond qu'il est prévu de collecter l'eau en un point bas, de l'analyser et de la traiter le cas échéant en fonction de sa qualité. A la question des quantités, R. Luttenbacher répond que cela dépend des scénarios d'orages pris en compte. Pour les eaux récoltées dans la fosse elle-même, une solution consistera en l'évacuation à la STEP si nécessaire.

En ce qui concerne l'étanchéité, pour M. Forter elle n'est pas assurée et il estime qu'il peut en résulter des problèmes.

R. Luttenbacher indique que bci a l'objectif de disposer d'un encaissant assaini une fois que la halle aura été déplacée. Par conséquent, la question de M. Forter est caduque.

M. Forter est satisfait des mesures prévues.

R. Luttenbacher ajoute que si des surfaces devant être décapées n'auront pu être décapées, elles seront couvertes avant le déplacement de la halle.

R. Longet constate qu'il était bien d'insister sur ce point. La CIS aura certainement plus d'informations lors de la prochaine séance.

M. Heyer souhaite revenir à la communication concernant les odeurs. Il est d'accord avec R. Longet qui dit que la meilleure communication est encore celle de bouche à oreille. Elle est pratiquée à Pfetterhouse depuis des années, mais il faut être conscient qu'il n'est pas toujours facile de se positionner face à la population. M. Heyer se demande si bci est toujours conscient de ce fait.

R. Longet remarque que l'on ne peut pas tout prévoir.

R. Luttenbacher se réfère aux paroles de M. Heyer quand il a parlé d'un échange de courrier entre bci et la commune de Pfetterhouse. Il rappelle que bci rencontre régulièrement le conseil et le groupe de travail de la commune de Bonfol. bci expose l'avancement et est à leur écoute. C'est quelque chose que bci a également proposé à la commune de Pfetterhouse, mais sans recevoir de réponse.

Réfléchissant au réaménagement futur du site, L. Merguin Rossé demande dans quelle mesure le plan spécial cantonal est contraignant (reboisement) ou s'il y a la possibilité de sortir de ce cadre.

J.-P. Meusy rappelle que le plan spécial a été accepté par les autorités politiques, il leur appartient de le modifier au besoin. Il y a certainement une marge de discussion, mais il y a également un processus à respecter. Cas échéant, des propositions dûment motivées doivent être faites.

R. Longet rappelle que cette discussion est déjà apparue quand on a parlé d'éventuels projets sur le site. Il estime judicieux de traiter cette thématique lors de la prochaine séance et de se faire expliquer le plan spécial et ses conditions à cette occasion. Rien n'empêche par exemple que les partenaires représentés autour de la table de la CIS lancent un concours. Le Canton ne va pas modifier le plan spécial s'il n'y a pas d'idées nouvelles qui passeraient par sa révision. Par contre, si les communes décident de lancer un concours d'idées, il ne faut pas attendre 2015.

S'agissant des analyses de l'encaissant, J.-L. Walther fait part de son souhait de rencontrer les responsables de bci et du Canton afin de discuter cette thématique. Pour le Collectif Bonfol, il est important de disposer d'une considération scientifique.

J.-P. Meusy répond que les premières données de carottages viennent d'arriver, d'autres vont suivre. A ce stade, les spécialistes du Canton alimenteront les discussions avec leurs experts. Il se montre favorable à une rencontre telle que proposée par J.-L. Walther, rencontre à mettre sur pied début 2013 une fois en possession de plus de données.

R. Luttenbacher revient à la demande soumise à bci lors de la dernière séance par M. Forter, à savoir que les deux experts du Collectif Bonfol puissent aller en zone noire. Il indique que bci doit répondre par la négative à cette demande, car, par principe de sécurité, elle n'accepte que la présence des travailleurs et des représentants des autorités en zone noire. Dès que la halle sera déplacée, la fouille sera ouverte aux membres de la CIS et aux visiteurs.

M. Lassus fait part de son appréciation quant à une future affectation du site de la DIB. Il estime qu'il faut éviter tout projet structurant le site. On était dans la forêt, l'avenir est la forêt.

R. Longet rappelle que la CIS peut en débattre, dans le cadre de son statut et s'assurer que ce qui a été mis en place une fois ne soit pas verrouillé si de meilleures idées apparaissent.

R. Luttenbacher ajoute que la CIS n'est pas le lieu pour prendre des décisions à ce sujet. Il y a un plan spécial, mais on peut imaginer des modifications à condition que cela se fasse sous la houlette du Canton. Il y a par exemple des contacts entre l'Association Escale Bonfol et le directeur de chantier de bci, A. Lachat pour discuter de l'avenir du site.

J.-P. Meusy informe que les autorités cantonales ont reçu de la même manière les responsables de l'Association Escale Bonfol.

R. Longet conclut le débat en constatant que juridiquement le site se trouve en forêt et son aménagement est soumis à la loi sur la forêt.

5. Communication

Film de la Commission d'information et de suivi

R. Longet rappelle qu'il était prévu que le film *C'est arrivé près de chez nous* soit présenté cette année encore à Pfetterhouse. En effet, lors de la présentation à Porrentruy, il était surprenant de voir que le film n'a rien perdu de son actualité, son message reste intemporel. R. Longet incite les membres de la CIS à ce que cet investissement soit utilisé; le film est téléchargeable gratuitement. Il serait réjouissant si le Canton pouvait le distribuer dans les écoles afin de montrer que l'on arrive à résoudre des problèmes. Les interrogations ne sont pas seulement techniques mais sont là par rapport à nous tous. La présentation du film engage les débats et il y a toujours eu des débats constructifs. Il s'agit d'une bonne façon de tirer une leçon pour tout le monde.

Newsletter

B. Scharvogel distribue la dernière édition de la Newsletter.

Travail en zone noire

B. Scharvogel informe que bci a réalisé un film pour montrer le travail sur le site en zone noire et le projette avec explications pour les membres de la CIS. Ce film est dès à présent montré au pavillon visiteurs lors de visites. Il n'est pas publié sur internet.

6. Divers, prochaines séances

Divers

R. Longet mentionne un mail qu'il a reçu d'I. Chevalley qui ne peut pas participer aux séances si elles sont fixées en période des séances des chambres fédérales. Ce n'est pas le but de s'adapter pour une personne, mais il propose de chercher des dates de séances qui ne coïncident pas avec ces dates.

M. Heyer évoque la formule pratiquée en 2012 qui consistait à faire deux séances longues et deux séances courtes, sans repas à la fin. Il se prononce pour revenir en arrière et de ne faire que des séances longues, avec un repas à leur issue.

Après un bref échange, il est décidé de maintenir en 2013 le rythme des séances longues avec un repas commun à la fin.

Les dates ci-après sont arrêtées:

Vendredi 8 mars 2013

Vendredi 24 mai 2013

Vendredi 13 septembre 2013

Vendredi 22 novembre 2013.

Avant de clore la séance, R. Longet souhaite remercier la commune de Pfetterhouse de son accueil chaleureux. Il rappelle que les commentaires des différentes entités filmés à l'issue des séances sont consultables sur le site internet de la CIS.

Fin de la séance: 12h50

Pour le procès-verbal:

Kathrin Gschwind

Annexe: Message du Maire de la commune de Pfetterhouse